

**DELIBERATION N° 19/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
VALIDANT LA CREATION DE DEUX LIGNES SCOLAIRES POUR LA DESSERTE
DES ETABLISSEMENTS BASTIAIS ET
LA REPRISE DE LA LIGNE DESSERVANT L'ECOLE PRIMAIRE D'ORTIPORIU**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
M. Guy ARMANET à Mme Muriel FAGNI
M. François BENEDETTI à M. Paul LEONETTI
M. Romain COLONNA à Mme Frédérique DENSARI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Pierre-José FILIPPETTI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Julie GUISEPPI, Pascale SIMONI,
Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la demande formulée par Mme le Maire d'Olmata di Capicorsu de ré-ouvrir la ligne de transport scolaire depuis sa commune jusqu'à San Fiorenzu afin de permettre aux élèves de rejoindre les établissements scolaires bastiais,
- VU** la demande formulée par M. le Maire de San Gavinu d'Ampugnani de créer la ligne de transport scolaire de rabattement sur I Fulleli afin de permettre aux lycéens de rejoindre les établissements scolaires bastiais,
- VU** la demande formulée par Mme la Présidente du SIVU de San Clementi visant à faire reprendre par la Collectivité de Corse la ligne de transport scolaire desservant l'école primaire d'Ortiporiu,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

VALIDE la création de deux lignes de transports scolaires pour desservir les établissements bastiais, à partir d'Olmata di Capicorsu en intégrant le circuit au plan des transports scolaires sous le numéro CL 599, et à partir de San Damianu en intégrant le circuit au plan des

transports scolaires sous le numéro CL 600.

ARTICLE 2 :

VALIDE la reprise de la ligne de transport scolaire desservant l'école primaire d'Ortiporiu à partir de Campile et Crocichja et son intégration au plan des transports scolaires sous le numéro PM 601.

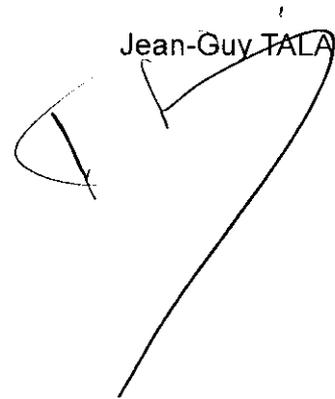
ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 avril 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'JGT', is written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'.

COLLECTIVITE DE CORSE



ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse la création de trois lignes de transports scolaires :

- la première permettant de rejoindre Bastia depuis Olmeta di Capicorsu,
- la seconde permettant de rejoindre I Fulelli depuis les communes de San Damianu, Scata, San Gavinu d'Ampugnani et U Prunu,
- la reprise d'une ligne de transport scolaire desservant l'école primaire d'Ortiporiu.

Ces lignes seront à intégrer dans le Plan des transports scolaires du Cismonte.

A) CREATION DE LA LIGNE DE TRANSPORT SCOLAIRE « OLMETA DI CAPICORSU / FARRINGULE / PATRIMONIU en correspondance avec les lignes CL 422 et CL 423 SAN FIURENZU / BASTIA »

1 - CONTEXTE

Une ligne de transport scolaire entre Olmeta di Capicorsu et Bastia existait jusqu'en 2012 puis a été supprimée faute d'effectif suffisant. Il apparaît à présent que sept élèves se rendront quotidiennement dans les lycées de Bastia à partir de la rentrée 2019-2020 et que 7 autres collégiens seront également amenés à se rendre sur Bastia dans les années suivantes. La création d'un circuit est donc demandée par Mme la Maire d'Olmeta di Capicorsu afin de faciliter les déplacements de ces élèves qui vivent dans la commune. La ligne desservirait Olmeta di Capicorsu, Farringule en passant par la RD 333 jusqu'à Patrimoniu où la jonction se ferait avec les lignes existantes San Fiurenzu - Bastia.

L'effectif initial est de 7 élèves et le kilométrage est de 30 kms aller/retour.

La nouvelle ligne respecterait donc les contraintes issues du Règlement Territorial des Transports Scolaires qui dispose que « l'effectif minimal pour la mise en place d'un nouveau circuit de transport scolaire est de 5 enfants sur la totalité du circuit pour un parcours simple d'au moins 3 kms du point de départ du circuit jusqu'à l'établissement scolaire desservi. L'effectif minimal au point de départ sera de 2 élèves. »

2 - PROPOSITION DE CREATION

Considérant que les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et du kilométrage, il est donc proposé la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire dédiée au transport d'élèves des collèges et lycées.

Le nouveau circuit serait donc le suivant :

OLMETA DI CAPICORSU / FARRINGULE / PATRIMONIU en correspondance avec les lignes CL 422 et 423.

La mise à disposition d'un véhicule d'une capacité appartenant à la 1^{ère} tranche de capacité (9 places) sera nécessaire. Le coût journalier de la prestation mise en œuvre s'établirait aux alentours de 238 € HT/jour. Sa mise en service sera soumise à la passation d'un marché par voie d'appel d'offres.

Les crédits sur la fonction N1162C sont disponibles pour la mise en œuvre de ce transport sur l'exercice comptable 2019.

B) CREATION DE LA LIGNE DE TRANSPORT SCOLAIRE « SAN DAMIANU / SCATA / SAN GAVINU D'AMPUGNANI / U PRUNU / I FULELLI en correspondance avec la ligne CL 405 MURIANI / BASTIA »

1 - CONTEXTE

Les quatre communes de San Damianu, Scata, San Gavinu d'Ampugnani et U Prunu bénéficient de deux lignes de transport scolaire desservant l'école primaire d'U Prunu et le collège de Casinca à I Fulelli.

Le maire de San Gavinu d'Ampugnani sollicite la création d'un nouveau circuit afin de faciliter les déplacements des lycéens inscrits dans les établissements bastiais.

En effet depuis ces villages, les familles se voient dans l'obligation d'amener leurs enfants à I Fulelli afin qu'ils empruntent le circuit Muriani - Bastia matin et soir.

L'effectif prévisionnel est de 8 élèves qui se rendront quotidiennement dans les lycées de Bastia à partir de la rentrée 2019-2020.

La ligne desservirait San Damianu, Scata, San Gavinu d'Ampugnani et U Prunu en passant par les RD 36 et 506 jusqu'à I Fulelli où la jonction se ferait avec la ligne existante Muriani - Bastia.

L'effectif initial est de 8 élèves et le kilométrage est de 42 kms aller/retour.

La nouvelle ligne respecterait donc les contraintes issues du Règlement Territorial des Transports Scolaires (cf. supra).

2 - PROPOSITION DE CREATION

Considérant que les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et du kilométrage, il est donc proposé la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire dédiée au transport d'élèves des collèges et lycées.

Le nouveau circuit serait donc le suivant :

SAN DAMIANU /SCATA / SAN GAVINU D'AMPUGNANI / U PRUNU / I FULELLI en correspondance avec la ligne CL 405 MURIANI / BASTIA »

La mise à disposition d'un véhicule d'une capacité appartenant à la 1^{ère} tranche de

capacité (9 places) sera nécessaire. Le coût journalier de la prestation mise en œuvre s'établirait aux alentours de 248 € HT/jour. Sa mise en service sera soumise à la passation d'un marché par voie d'appel d'offres.

Les crédits sur la fonction N1162C sont disponibles pour la mise en œuvre de ce transport sur l'exercice comptable 2019.

C) INTEGRATION DE LA LIGNE DE TRANSPORT SCOLAIRE « CAMPILE / A CRUCICHJA / Ecole Primaire d'ORTIPORIU»

1 - CONTEXTE

Cette ligne de transport scolaire est assurée en régie par le SIVU de SAN CLEMENTI qui regroupe les trois communes de Campile, Crucichja et Ortiporiu. Le SIVU assure cette ligne en tant qu'AO2 par le biais d'une délégation de compétence accordée par la Collectivité de Corse. Le syndicat, ne pouvant plus assurer les dépenses annuelles de fonctionnement qui s'élèvent à environ 55 000 €/ an, a sollicité la collectivité afin qu'elle reprenne cette ligne directement dans le but de maintenir cette école en milieu rural. L'effectif est de 11 élèves et le kilométrage est de 20 kms aller/retour.

La nouvelle ligne respecterait donc les contraintes issues du Règlement Territorial des Transports Scolaires (cf. supra).

2 - PROPOSITION DE CREATION

Considérant que les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et du kilométrage, il est donc proposé la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire dédiée au transport d'élèves de maternelle et d'élémentaire, ce qui nécessite de la part de la commune la mise en place d'un accompagnateur pour respecter la réglementation.

Le nouveau circuit serait donc le suivant : Campile / Crucichja / Ecole Primaire d'Ortiporiu.

La mise à disposition d'un véhicule d'une capacité appartenant à la 2^{ème} tranche de capacité (10-22) sera nécessaire. Le coût journalier de la prestation mise en œuvre s'établirait aux alentours de 235 € HT/jour. Sa mise en service sera soumise à la passation d'un marché par voie d'appel d'offres.

Les crédits sur la fonction N1162C sont disponibles pour la mise en œuvre de ce transport sur l'exercice comptable 2019.

CONCLUSIONS

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

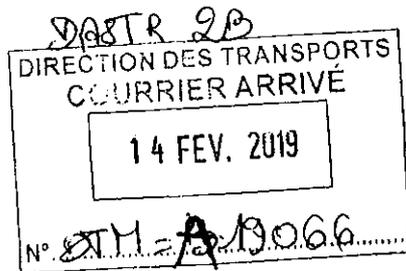
- de valider la création de ces deux lignes scolaires pour desservir les établissements bastiais, à partir d'Olmata di Capicorsu en intégrant le circuit au plan des transports scolaires sous le numéro CL 599, et à partir de San Damianu en intégrant le circuit au plan des transports scolaires sous le numéro CL 600.

- de valider la reprise de la ligne scolaire desservant l'école primaire d'Ortiporiu et de l'intégrer au plan des transports scolaires sous le numéro PM601.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Commune de
SAN GAVINO D'AMPUGNANI 20213 HAUTE-CORSE
Siret 21200299200015 tél 04 95 39 25 56

Objet : Transport Scolaire



COLLECTIVITE DE CORSE
M LE PRESIDENT
22 Cours Grandval BP 215
20 187 AJACCIO

San Gavinu d'Ampugnani
Le 16 Novembre 2018,

Monsieur le Président,

Les quatre communes San Gavinu d'Ampugnani, Prunu, Scata et San Damianu qui constituent un R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) bénéficient actuellement du transport scolaire Ligne 207 desservant l'école primaire de Prunu « champlan » et le collège de la Casinca à Folelli.

Pour les élèves inscrits dans les lycées de Bastia ou Borgo, rien n'a été prévu, ces derniers doivent se rendre à Folelli au rond-point principal pour prendre le bus de ligne scolaire MORIANI - BASTIA qui part à BASTIA à 6h50, la même ligne de bus les ramène le soir à Folelli.

Il serait vivement souhaitable pour une desserte optimale de l'espace rural d'organiser un ramassage scolaire pour un aller-retour par jour de scolarisation l'itinéraire restant inchangé San Damianu lieu-dit Alzi/Scata/San Gavinu d'Ampugnani Lieu-dit Casanova et lieu-dit Poggio/Prunu/Folelli.

La mise en place d'un tel service faciliterait grandement la vie des familles concernées devant, dans un premier temps être disponibles matin et soir pour accompagner leurs enfants, et, dans un second temps, prendre chacune leur véhicule pour se rendre à Folelli deux fois par jour ce qui vous en conviendrez est totalement abérant. Si nous ne voulons pas que nos villages se dépeuplent il est impératif d'assurer la mobilité des familles.

Vous trouverez en annexe les noms des élèves prévus pour la rentrée 2019/2020.

Les Maires des trois autres communes se joignent à moi en espérant une suite favorable à cette demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de SAN GAVINU
D'AMPUGNANI,

M. F.TAMBINI.



Le Maire de
PRUNU

M. C.GIACOMI



Le Maire de
SCATA

M. J.PASTINI



Le Maire de
SAN DAMIANU

M. E.GIUDICELLI



MERRIA d'OLMETA di CAPICORSU

Paisolu di e Piazz

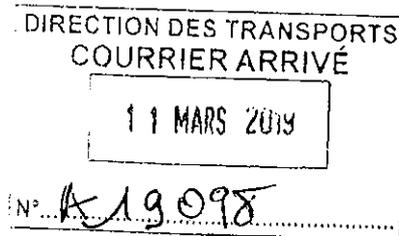
20217 OLMETA DI CAPICORSU

Tel : 04 95 37 84 04 - 06 22 33 19 01

olmeta.capocorso@wanadoo.fr

www.olmetadicapocorso.fr.cx

Monsieur le Président de l'Exécutif
Collectivité de Corse
B.P. 215
20187 AJACCIO Cedex 1



Olmeta le 05 mars 2019

→ DASTR - 2B

Objet : Création d'une ligne Olmeta di Capocorso – Farinole
pour une jonction avec la ligne de Saint-Florent - Bastia

Monsieur le Président,

La ligne Olmeta di Capocorso – lycées de Bastia avait été créée en 2001 et donnait toutes satisfaction.

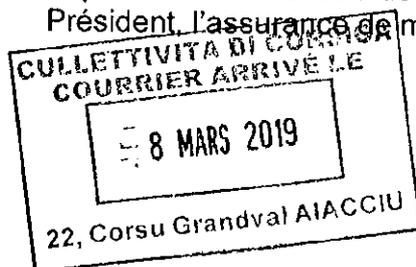
Suspendue en 2012 par manque d'effectif et remplacée par une indemnité compensatoire, il s'avère que les conditions actuelles ne sont pas idéales.

Le projet de réouverture partielle de cette ligne suscite un très vif intérêt, qui tend à prouver la réelle attente des familles.

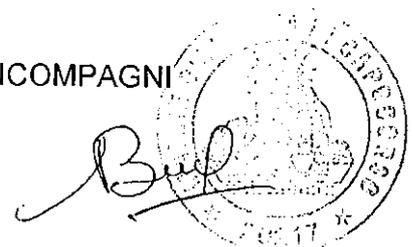
Je sollicite votre bienveillante attention pour la création d'une ligne :

OLMETA DI CAPOCORSO – FARINOLE pour une jonction avec la ligne de Saint-Florent à l'intersection de la D 333 et de la D81 au niveau du réservoir de PATRIMONIO, et vous trouverez ci-annexé, les demandes des parents d'élèves.

Espérant la réalisation de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Maire
Mireille BONCOMPAGNI



Accusé de réception

Objet	CREATION DE TROIS LIGNES DE TRANSPORT SCOLAIRE
Identifiant acte	02A-200076958-20190425-037015-DE
Identifiant interne	037015
Date de réception par la préfecture	7 mai 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 avril 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)